

Programme de formation professionnelle

Le fait religieux en entreprise

Durée (présentiel/distanciel)	7 heures
Nombre de places	10
Nombre minimum d'inscrits	1

Présentation générale :

Le fait religieux est incontournable dans l'entreprise. Entre les risques de discrimination, le respect des croyances et de la vie privée, les contraintes liées au fonctionnement de l'entreprise: il n'est pas forcément si simple de s'y retrouver. Afin de répondre aux questions et interrogations des dirigeants, des managers, des représentants du personnel ou des salariés, cette formation favorise l'articulation entre l'apprentissage du cadre juridique et des libertés individuelles des salariés. Cette formation traite des conditions de travail et des relations commerciales, de ce que l'employeur peut imposer et ce qu'il convient d'éviter.

Objectifs :

- Définir les notions de laïcité, de fait religieux et de liberté religieuse
- Identifier les pouvoirs de l'employeur
- Appliquer les principes légaux du fait religieux en entreprise
- Définir les droits de l'employeur face aux droits et libertés des salariés
- Proposer des solutions aux demandes des salariés invoquant leur liberté religieuse
- Appliquer les sanctions en cas d'infraction du salarié et de l'employeur

Programme :

Introduction

- Définition et introduction au Droit du travail
 - Histoire du Droit du travail et la protection de la personne du travailleur
 - Les sources (lois, règlements, jurisprudences, convention, accords etc)
 - Les institutions juridictionnelles et administratives du Droit du travail
- Le fait religieux
 - Définition
 - Conséquences

Partie I : L'environnement juridique de la relation de travail

- La spécificité du contrat de travail et la subordination juridique du travailleur
- Les pouvoirs de l'employeur pour organiser l'activité de l'entreprise
- Le règlement intérieur : outil précieux pour l'organisation de la vie collective des salariés

Partie II : La liberté religieuse des salariés

- Les libertés et droits individuels du salarié
- Les libertés collectives

Partie III : La conciliation de la liberté religieuse avec la relation de travail

•

La conciliation de la liberté religieuse avec les pouvoirs de l'employeur

- L'embauche : l'offre et l'entretien
- Le pouvoir réglementaire
- Les sanctions
- Le licenciement
- **La conciliation de la liberté religieuse du salarié avec ses devoirs professionnels**
 - L'exécution du salarié de sa prestation de travail
 - Le rôle des managers
 - La notion de l'intérêt du service , proportionnalité, le bon fonctionnement de l'entreprise
 - La sécurité

Etude de cas

- Demande d'absences liées à des fêtes religieuses
- Refus d'exécuter des actes inhérents au poste pour motif religieux
- La prière au travail
- Le port de symboles religieux

Moyens pédagogiques :

- Apport théorique sur la réglementation
- Approche pratique à l'aide de mises en situation et cas concrets
- Formation dispensée à l'aide d'un support de formation

Documents et Équipements nécessaires :

Aucun document n'est requis pour suivre cette formation.

Ordinateur équipé d'une caméra et microphone avec une connexion Internet stable en cas de formation en téléprésentiel.

Type de public :

Niveau Débutant

Prérequis :

Aucun prérequis pour cette formation.

Méthodes pédagogiques :

Tout au long de la formation, sont alternées plusieurs méthodes de formation : magistrale, découverte et interrogative. Cela revient à proposer notamment les outils pédagogiques suivants : Mise en situation autour des cas pratiques et Questions-Réponses en face à face

Évaluation, modalités d'évaluation & sanctions :

- Evaluation du niveau des connaissances des stagiaires en début de formation
- Evaluation des acquis des stagiaires en fin de formation

Références du formateur :

Aurélie Joubert - Directrice juridique et Formatrice en Droit

Master 2 Droit des affaires et de l'entreprise

Certificat professionnel en Droit des nouvelles technologies, de l'innovation et de la protection de données

DU Droit, Religion et Société

Intervention régulière auprès des professionnels et dirigeants d'entreprise depuis plus de 15 ans.

Durée et modalités d'inscription :

Les sessions de formation sont organisées en intraentreprise. Les dates de formation sont convenues d'un commun accord entre l'OF et le client. Sauf disponibilité plus rapide, le délai moyen d'accès à la formation est de 3/4 mois.

Accessibilité :

La formation juridique pour non juriste est pour tous et pour tous les profils de stagiaires. Tout à chacun peut suivre une formation dans notre organisme. Des aménagements pédagogiques peuvent être mis en place et une proposition personnalisée sera réalisée pour que toute demande reçoive une réponse satisfaisante. A ce titre, l'organisme de formation s'est rapprochée et est en contact avec l'Agefiph 45.

Débouchés :

Au terme de la formation, l'apprenant est armé pour répondre aux contraintes du quotidien de la TPE/PME .

Statistiques :

Évaluation des formations

1. Indice de satisfaction des formations réalisées chez Aurélie Joubert (« très bon et excellent ») : **100% en 2022** (87% en 2021, 100% en 2020, 100% en 2019, 100% en 2018 et 100% en 2017) et (« Satisfaisant ») 13 % en 2021.
2. Indice de satisfaction sur la pédagogie (animation, supports...) : **100% en 2022** (100% en 2021, 100 % en 2020, 100% en 2019, 98% en 2018 et 100% en 2017)